

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

FICHE N°35



1. DÉCLENCHER LES SECOURS

Après l'accident

- SAMU : **15**
- GENDARMERIE : **17**
- POMPIERS POLICE SECOURS : **18**
- A l'étranger : **112**

Vous aurez le centre de secours national « LYON » qui vous proposera différentes langues et qui vous mettra en relation avec un centre de secours local.

Bien préciser **le lieu** où l'on se trouve (coordonnées GPS si possible).

Ce sont les services de sécurité qui décident de l'opportunité des secours « lourds » comme l'hélicoptère.

En cas de nécessité de transport à l'hôpital :

- Contactez directement un ambulancier fait gagner du temps.
- Les frais sont remboursés par la garantie accidents corporels.

Vous pouvez l'envoyer à WTW Montagne avec la déclaration d'accident.

Cas particulier : accident sur le domaine skiable

Contactez le **service des pistes de la station**

Prise en charge directe par WTW Montagne ou à défaut adresser l'original de la facture à WTW Montagne.

Pour toute question : contactez WTW Montagne

Service gestion : **09 72 72 29 02**

fr.ffrs@wtwco.com

2. DÉCLENCHER L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Retour au domicile



Rapatriement = prise en charge du trajet retour au domicile.

Exemple : de l'hôpital à votre domicile.

Vous devez contacter ou faire contacter **Mutuaide Assistance** par un tiers :

- **+33 (0) 1 45 16 77 00**

Si vous organisez votre rapatriement sans contacter **Mutuaide Assistance** les frais ne seront pas pris en charge par ce dernier.

Il vous sera attribué immédiatement un numéro de dossier et demandé :

- Le numéro de contrat d'Assistance : n°9352
- votre numéro d'adhérent FFRS
- votre adresse et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre
- les coordonnées des personnes qui s'occupent de vous.

Ce sont très souvent les services de **Mutuaide Assistance** qui prendront contact avec taxi ou ambulance en cas de rapatriement.

3. DÉCLARER L'ACCIDENT

Après l'accident

- Déclarer l'accident dans les **5 jours ouvrés** :

- déclaration papier : imprimé disponible sur le site internet de la FFRS rubrique assurance - « **Déclaration d'accident** »
- déclaration en ligne sur le site : www.grassavoye-montagne.com

Joindre à ce document :

- une photocopie recto-verso de votre licence
- un certificat médical initial précisant la nature de vos blessures et indiquant la durée d'incapacité sportive.

- Noter le nom des **témoins** éventuels.

Joindre un témoignage + une copie recto verso de la carte d'identité.

- **WTW Montagne** vous adressera, dès l'enregistrement de votre dossier, un accusé de réception précisant votre référence de dossier et les modalités de gestion.

Il faut attendre ce document avant de poursuivre la correspondance.

NB : Il est important d'avoir des déclarations de sinistres avec soi lorsqu'un club organise un séjour.

Septembre 2023

Mise à jour : mars 2025